

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [isabelle cardinal](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7e8e81d99c40aea7b04145b4>

Date d'obtention : 2023-11-27 15:33:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention claire et précise. Elle uniformise les interventions. Elle permet également une approche neutre et bienveillante. Le partenariat et le lien de confiance est au coeur de cette méthode d'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

De suivre le protocole afin de ne pas nuire à une possible enquête.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De demeurer dans la bienveillance et neutre afin de ne pas teinter les informations recueillies . De ne pas poser de questions lorsque cela pourrait nuire au travail des instances policières.